

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2016

* * * * *

L'an deux mil seize, le QUINZE du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes BRECHET, CRUAUD, MM. POMMIER, VEYER (Adjoints), Mmes et MM. BRUNET, DARRASSE, FARIBAUT, FROGER, PHILIPPEAU

Absents : Mmes et MM. BARBOT (pouvoir à Mme BRECHET), BIROT, BECKER, FOURNY (pouvoir à M. PHILIPPEAU), GUIDEAU (pouvoir M. TAGLIONI), JOUBERT (pouvoir à M. POMMIER), LARDEUX (pouvoir à M. VEYER), VERRON

Secrétaire de séance : Josy FROGER

Séance précédente : Deux remarques sont formulées concernant des fautes de frappe au point 9 – questions diverses

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité

* * * * *

1 - RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION)

Monsieur le Maire indique que pour assurer la restauration scolaire de l'école Alfred de Musset, une convention a été signée avec l'EPARC le 03 juin 2013 pour une durée de 3 ans (prise d'effet à la rentrée scolaire 2013/2014).

Considérant le temps nécessaire à la mise en place d'un marché à procédure adaptée, il convient de mettre en place un avenant de prolongation à la convention de 2 mois

2 - ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE : INSTITUTION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire indique que suite à l'augmentation de 1.9% des prix du prestataire, la Commission Finances propose de revaloriser les tarifs pour les services périscolaires et de restauration scolaire en appliquant une hausse de 2 %, soit pour la période septembre 2016/août 2017:

<i>Quotient familial</i>	<i>Tranche QF</i>	<i>Accueil périscolaire : Tarif horaire</i>	<i>Restaurant scolaire : Prix du repas</i>
Inférieur ou égal à 500	QF A	0,94	3,27
De 501 à 750	QF B	0,99	3,39
De 751 à 900	QF C	1,17	3,49
De 901 à 1100	QF D	1,31	3,59
De 1101 à 1300	QF E	1,44	3,69
De 1301 à 1500	QF F	1,56	3,79
Supérieur à 1500	QF G	1,62	3,91
Repas pour adultes			3,91
Repas non prévu			4,89

Les familles sont invitées à fournir au plus tôt le document de la CAF ou de la MSA indiquant le QF (preuve). Toute personne qui n'aura pas donné son QF sera renseignée dans la tranche supérieure à 1500 € (prix maximum). La facturation mensuelle se fera sur la base du QF indiqué en début de période. En cas de changement en cours d'année, le nouveau QF ne s'appliquera qu'à partir du mois suivant. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

3 - FRANCAS : AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie Principale a rejeté des mandats de paiement en raison d'un manque de clarté concernant les critères de versement de la subvention et de la participation, versées par la Commune aux Francas.

Il convient donc de mettre en place un avenant à la convention pour remplacer les articles 4 et 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs), donne son accord pour la mise en place et la signature d'un avenant à la convention signée entre les FRANCAS et la Commune

4 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire indique que pour la troisième année, le Comité des Fêtes de la commune organisera la fête des Clémentais qui aura lieu le 09 juillet 2016.

A cette occasion, un manège sera loué pour un montant de 850 €.

Le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de la commune à hauteur de 50 %, soit 425 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 13 voix pour (dont 5 pouvoirs) et 2 abstentions, donne son accord pour une subvention exceptionnelle de 425 € au Comité de Fêtes de la commune.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- **BASKET** (128 licenciés – 14 équipes avec les babys)

L'assemblée générale s'est déroulée le 20 mai.

Le bilan financier est satisfaisant : grâce à la présence de sponsors et à l'absence d'entraîneur (frais en moins) la subvention n'a pas été utilisée dans sa globalité (solde en caisse : 5 100 €).

Le bureau, présidé par M. ROBIN, est composé de 12 membres (3 membres sortants, 3 membres entrants)

- **AJIC** (association jeunesse intercommunale)

Cette association fonctionne bien (36 jeunes de la commune sont inscrits - Moyenne d'âge : 14 ans)

L'assemblée générale s'est déroulée le 10 juin dernier (peu de parents présents).

Création d'un bureau des jeunes ayant pour objectif de les amener à participer à la réalisation de projets, avec pour fil conducteur « le bien vivre ensemble ».

Différentes actions ont été menées : actions intergénérationnelles (reportage sur les sans-soucis, action boule de fort...), actions d'autofinancement (appréciées des jeunes)

Partenariat avec la Rue du Milieu.

Le bilan financier est positif – Attribution d'une subvention FONJEP pour le numérique (7 000 €/an pendant 3 ans)

- **FOOTBALL**

Le montant de l'abonnement à BeIn sport est déduit de la subvention allouée.

- **LA MALLE**

Isabelle BROCHARD réalise l'écriture et la mise en scène du spectacle et Alison assure les cours.

Pour la prochaine saison, 3 cours de théâtre seront mis en place.

Un atelier créatif est proposé toutes les 3 semaines.

- **CONTRAT ENFANT JEUNESSE**

La commune est associée à la commune de Longuenée en Anjou.

Un nouveau contrat va être mis en place à compter du 01/01/2017, pour 3 ans.

Pour ce faire, un bilan a été réalisé en amont et un plan d'actions pour les 3 prochaines années est en réflexion.

Dans ce cadre, plusieurs réunions de travail ont été mises en place avec différents acteurs.

En 2017, une aide pour un emploi de coordinateur pourrait être accordée.

- **BIBLIOTHEQUE**

Le logiciel ne fonctionne toujours pas.

Une rencontre avec le fournisseur est prévue pour trouver une solution et négocier le tarif.

- **COMITE LOCAL DE L'EDUCATION**

Ce comité a été impulsé par les FRANCAS et est un lien entre tous les éducateurs du territoire (parents, école ...)

Il pourrait travailler sur les règlements intérieurs des clubs sportifs.

- **CONSEIL D'ECOLE**

Les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire passeront de 270 à 255 élèves.

La fermeture d'une classe est entérinée compte tenu du départ pour Avrillé d'un professeur des écoles.

Le taux d'absentéisme est faible : environ 4,5%

La coopérative scolaire fonctionne bien (4 500 € en caisse)

Bon retour des portes ouvertes : satisfaction des parents avec les visites organisées par les enfants

Un stage de remise à niveau sera proposé fin août (4CP – 2CM1 – 2 CM2)

L'exercice incendie s'est bien déroulé.

Les carnets de liaison ne sont pas toujours suivis par les parents

Fête de l'école : 25 juin

- **TONDEUSE**

La tondeuse nécessite de nouvelles réparations (5 000 €)

Compte tenu de la fréquence des pannes et de l'âge de la machine, un remplacement est envisagé.

Un matériel d'occasion est proposé par l'entreprise GRANGERAY pour 15 000 € (reprise de la machine actuelle déduite)

Vote : 100 % Pour

- **MARCHAND AMBULANT**

Une demande a été faite pour la vente de plats et de produits antillais, le vendredi soir

Le demandeur sera informé qu'il doit se mettre en rapport avec le secrétariat pour lui préciser les conditions.

Vote : 100 % Pour

- **DATES**

Assemblée générale des FRANCAS : 17 juin 2016

Planches Clémentaises : 17, 18 et 19 Juin

Fête de l'école : 25 juin 2016

Assemblée générale du Badminton : 26 juin 2016

Tour de France : 04 juillet 2016

Fête des Clémentais : 09 juillet 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,

Les membres,